

L'Union des Locataires  
de Saint-Gilles  
existe depuis 1983.

Son objet social est :

- la défense des locataires,
- le droit égal pour tous à un logement décent,
- et plus particulièrement l'amélioration du sort des populations qui vivent en situation de difficulté sociale.

Pour plus d'informations,

Contactez-nous!

*Nos permanences:*

Sociales et juridiques

Mercredi de 14h à 16h

Vendredi de 11h à 13h

Recherche Logement

Mardi de 14h à 16h

Jeudi de 10h à 12h

ADIL

(Allocation, Déménagement, Installation, Loyer)

Mardi de 14h à 16h

Logement Social

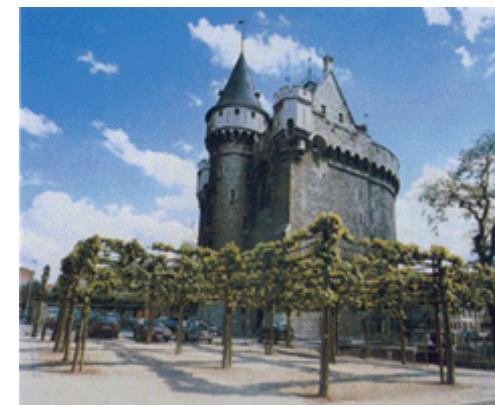
Garantie locative

Vendredi de 14h à 16h

UNION DES LOCATAIRES  
DE SAINT-GILLES *asbl*

HUURDERSUNIE SINT-GILLIS *vzw*

## Présentation



*L'Union des Locataires de Saint-Gilles est également membre-fondatrice de la FéBUL (Fédération Bruxelloise des Unions de Locataires) qui fédère les 7 Unions de Locataires existant dans la Région de Bruxelles-Capitale.*

*L'Union des Locataires de Saint-Gilles est une association agréée et subventionnée par la Région de Bruxelles-Capitale,*

*Fiche réalisée en septembre 2007  
Seconde édition: avril 2008*

Rue Berckmans 131

1060 Bruxelles

Tél/Fax: 02 538 70 34

[ulsaintgilles@yahoo.fr](mailto:ulsaintgilles@yahoo.fr)

<http://ulsaintgilles.canalblog.com/>

L'Union des Locataires de Saint-Gilles tient à procurer aux locataires les moyens d'une plus large **autonomie** dans la **gestion de leur logement** et dans **les relations avec leur propriétaire**, et ce à travers un projet d'**insertion sociale par le logement**.

L'association accueille tous les locataires, en dehors de toutes distinctions philosophiques ou politiques, dans le cadre pratique d'outils tels que :

- **des permanences sociales et juridiques**, dans le but de tenter de résoudre les problèmes entre bailleurs et preneurs, en nous posant comme intermédiaires et en prévenant avant tout l'escalade des conflits entre les deux parties;
- **des permanences d'information** permettant l'accès à différentes aides au relogement octroyées par les pouvoirs responsables (ADIL, Fonds de garantie locative, logement social, etc.);
- **des permanences de recherche de logement** où des listings de logements privés sont mis à la disposition des locataires;
- **des réunions de locataires actifs** au travers d'une

dynamique alliant l'information, la formation et l'organisation;

- **la production de logements à un prix abordable** (via notre Agence Immobilière Sociale - l' AIS-Quartiers créée en 1998), et par tout autre moyen jugé utile pour atteindre la réalisation de l'objet social.

Notre démarche est de **rechercher un juste équilibre** entre une approche de type « individuelle » et un travail social basé sur la prise en charge collective et communautaire de la problématique logement (assemblées de locataires, mobilisation, relogement).

